



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la légalité  
Bureau des procédures environnementales  
et de l'utilité publique**

**Arrêté DL/BPEUP n° 2025-31 du 24 FEV. 2025  
modifiant l'arrêté préfectoral n° 2025- 5 du 19 janvier 2025  
portant ouverture d'une enquête publique complémentaire relative au projet de la SAS T'RHEA  
de création d'un centre d'engraissement de bovins Terres de Chavaignac  
sur les communes de PEYRILHAC et NIEUL**

**Le Préfet de la Haute-Vienne**

**Vu** le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-14 et R. 123-23 ;

**Vu** le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé le 9 août 2023, complété le 22 décembre 2023, par la SAS T'RHEA pour la création d'un centre d'engraissement de bovins Terres de Chavaignac sur les communes de PEYRILHAC et NIEUL ;

**Vu** le rapport de l'inspection des installations classées du 26 janvier 2024 ;

**Vu** l'arrêté DL-BPEUP n° 2024-010 du 16 février 2024 portant ouverture d'enquête publique préalable à une autorisation environnementale pour la création du centre d'engraissement de bovins Terres de Chavaignac sur les communes de PEYRILHAC et NIEUL du 11 mars 2024 au 12 avril 2024 inclus ;

**Vu** le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur transmis le 12 juin 2024, émettant un avis défavorable sur le projet ;

**Vu** le courrier de la SAS T'RHEA reçu le 6 août 2024, sollicitant l'ouverture d'une enquête complémentaire ;

**Vu** le dossier déposé le 27 septembre 2024 apportant des modifications substantielles au projet ;

**Vu** l'étude d'impact intégrant ces modifications ;

**Vu** la saisine pour avis des collectivités territoriales concernées effectuée le 8 octobre 2024 ;

**Vu** l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) du 13 novembre 2024 ;

**Vu** la réponse du porteur de projet du 6 janvier 2025 à l'avis de la MRAe ;

**Vu** la décision du 9 janvier 2025 du vice-président du tribunal administratif de Limoges, portant désignation de Monsieur François PROJETTI en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Fabien ROTZLER en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2025 portant ouverture d'une enquête publique complémentaire sur le projet susmentionné du 10 février 2025 - 9h au 24 février 2025 - 18h ;

**Considérant** qu'un dysfonctionnement du site du registre dématérialisé a privé le public de la possibilité de déposer en ligne des observations durant quelques heures, du dimanche 23 février 2025 vers 18h au lundi 24 février 2025 vers 10h ;

**Considérant** que, malgré la possibilité pour le public de faire part de ses observations par courriel durant cette période, l'expression de celui-ci doit être garantie sur le registre en ligne ;

**Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne ;

### **Arrête**

#### **Article premier :**

L'article 5 relatif aux observations et propositions du public, de l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2025 portant ouverture d'une enquête publique complémentaire relative au projet de la SAS T'RHEA de création d'un centre d'engraissement de bovins Terres de Chavaignac sur les communes de PEYRILHAC et NIEUL est modifié comme suit :

« Les observations du public reçues le premier jour d'enquête avant 9h et après le mardi 25 février 2025 à 10h ne seront pas pris en compte ».

Les autres articles restent inchangés.

#### **Article 2 : Information des tiers**

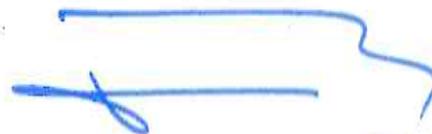
Le présent arrêté est mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne et sur le site internet du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5954>

#### **Article 3 : Exécution de l'arrêté**

Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne, la sous-préfète de Bellac, les maires des communes de CHAMBORET, NIEUL, PEYRILHAC, SAINT-GENCE, SAINT-JOUVENT et VEYRAC et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée ainsi qu'à la SAS T'RHEA, à la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, au président du tribunal administratif de Limoges.

Limoges, le 24 FEV. 2025

Le préfet



François PESNEAU